

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 403**1^{er} juin 2001****SOMMAIRE**

A-Display, S.à r.l., Luxembourg	19335	IPEF III Holdings N° 2 S.A., Luxembourg	19306
Advanced Wire Technologies, S.à r.l., Luxembourg	19339	Iscandar S.A., Luxembourg	19305
Airdix S.A., Luxembourg	19340	Jiang Nan, S.à r.l., Bettembourg	19308
Alamo S.A., Luxembourg	19340	Kintel Luxembourg, Luxembourg	19307
Alba Finance S.A., Luxembourg	19322	L'Olivaie S.A., Luxembourg	19308
Alba Finance S.A., Luxembourg	19322	Lin Sheng, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19308
Almo S.A., Kehlen	19323	Lux-Vrac S.A., Livange	19308
Amalthea S.A., Luxembourg	19341	M.H.R. Trading Company, S.à r.l., Luxembourg ..	19312
American Flag Industry S.A., Luxembourg	19344	Mais S.A., Luxembourg	19309
ARBED Building Concepts S.A., Esch-sur-Alzette ..	19321	Marathon International S.A., Luxembourg	19309
Association des Victimes de la Prise d'Otages de Wasserbillig, A.s.b.l., Luxembourg	19342	Marathon International S.A., Luxembourg	19309
Augesons Finance S.A., Luxembourg	19341	Marathon International S.A., Luxembourg	19310
Aura Holding S.A., Luxembourg	19336	Marchi Group International S.A., Luxembourg ..	19308
Azuela Immobilière S.A., Luxembourg	19319	Marchi Société de Participations S.A., Luxem- bourg	19311
Azuela Immobilière S.A., Luxembourg	19319	Marchi Société de Participations S.A., Luxem- bourg	19311
AzurParts S.A., Düdelingen	19332	Marmor und Granit International AG, Luxem- bourg	19309
Boutique Féline, S.à r.l., Mondercange	19324	Maroldt Participations, S.à r.l., Luxembourg	19310
Broker Holding S.A.H., Luxembourg	19299	Methods S.A., Luxembourg	19311
Busmo Diffusion S.A., Luxembourg	19302	Mila, GmbH, Luxembourg	19312
Cap Gemini Luxembourg S.A., Bertrange	19301	Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg	19310
Cap Gemini Luxembourg S.A., Bertrange	19302	Moltech Invent S.A., Luxembourg	19311
Cerafirst Holding S.A., Luxembourg	19298	Monstera Beteiligungsgesellschaft AG, Luxem- bourg	19312
Cerafirst Holding S.A., Luxembourg	19298	Moonlight S.A., Luxembourg	19313
COFIPROME HOLDING FINANCIERE S.A., Com- pagnie pour le Financement et la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises S.A., Luxem- bourg	19304	Moonlight S.A., Luxembourg	19313
Colaborsi, S.à r.l., Luxembourg	19306	Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg	19313
Colaborsi, S.à r.l., Luxembourg	19307	Nema Immobiliaire S.A., Luxembourg	19314
Dicar, S.à r.l., Lintgen	19303	Neroly S.A., Luxembourg	19314
Dicar, S.à r.l., Lintgen	19304	Nimalux S.A., Luxembourg	19315
I.R.C. S.A., Luxembourg	19307	Nopaco Medical S.A., Luxembourg	19302
INTURM Société Holding, Urmet International Société Holding, Luxembourg	19325	Nova Medica S.A., Luxembourg	19315
International Management Group S.A., Luxem- bourg	19304	Olbiastate S.A., Luxembourg	19315
Investor Luxembourg S.A., Luxembourg	19305	Oliwa Holding S.A., Luxembourg	19316
IPEF III Holdings N° 3 S.A., Luxembourg	19306	Oliwa Holding S.A., Luxembourg	19316
		OMI Ortopedico Medical International S.A., Lu- xembourg	19314

OMI Ortopedico Medical International S.A., Luxembourg	19314	Relou International S.A., Luxembourg	19322
Paltas Investments S.A., Luxembourg	19313	Restinvesto S.A., Luxembourg	19317
Paoli S.A., Luxembourg	19316	Sockai S.A., Luxembourg	19337
PEC Holding S.A., Luxembourg	19317	Soteg S.A., Luxembourg	19324
PEC Holding S.A., Luxembourg	19317	Swiss Life Asset Management Holding S.A., Luxembourg	19318
Pilot Corporation S.A., Luxembourg	19318	TÜV Rheinland Luxembourg, G.m.b.H., Livange ..	19321
Pilot Corporation S.A., Luxembourg	19318	TyCom Holdings I, S.à r.l., Luxembourg	19312
Piste Linster, S.à r.l., Luxembourg	19315	TyCom Holdings II S.A., Luxembourg	19323
Plastilux S.A.	19317	TyCom Holdings II S.A., Luxembourg	19323
PRA, GmbH, Luxembourg	19319	Van der Molen Export S.A., Luxembourg	19324
Premier Life (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	19319	Van der Molen Export S.A., Luxembourg	19324
Primavera, S.à r.l., Luxembourg	19320	Vega International Services S.A., Luxembourg ..	19332
Primavera, S.à r.l., Luxembourg	19321	Vegas S.A.	19332
Promoland Holding S.A., Luxembourg	19319	Verpar International S.A.H., Luxembourg	19334
Propolis S.A., Luxembourg	19316	Videogames International S.A., Luxembourg	19325
Quantor S.A., Luxembourg	19321	W3.N58.5 S.A., Luxembourg	19340
Recherche et Développement Européen Holding S.A., Luxembourg	19321	W3.N58.5 S.A., Luxembourg	19340
Rekemos S.A., Luxembourg	19322	W3.N58.5 S.A., Luxembourg	19341
		Westfin S.A., Luxembourg	19336

CERAFIRST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.756.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CERAFIRST HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
Signatures
Administrateurs

(67627/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CERAFIRST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.756.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 septembre 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'Administration

MM. Romano Minozzi, administrateur de sociétés, demeurant à Spilamberto (Italie), président;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maria Cristina Minozzi, administrateur de société, demeurant à Modena (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
CERAFIRST HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 64, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67628/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

**BROKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. BROKER FACTORING HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.873.

L'an deux mille, le six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise BROKER FACTORING HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B numéro 55.873, constituée suivant acte reçu le 22 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 553 du 29 octobre 1996 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Heynen, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Simone Wallers, employée de banque, demeurant à Bettembourg.

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6 (six) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en BROKER HOLDING S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Suppression de la valeur nominale des 6 actions représentatives du capital social.

3.- Changement de la monnaie d'expression du capital social de dollars US en Euros et détermination du capital social en sa nouvelle expression par application du cours de change en vigueur trois jours ouvrables précédant l'assemblée générale.

4.- Augmentation du capital social pour le porter à EUR 800.000,- (huit cent mille Euros), par incorporation au capital social d'un montant adéquat à prélever sur les créances envers BROKER FACTORING HOLDING S.A. de la société HELOVAL S.A., avenue Louise 207, Bruxelles (Belgique), et émission d'un nombre d'actions en fonction du pair comptable en vigueur pour la conversion de Dollars US en Euros.

5.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6.- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social de son montant actuel à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration sera autorisé est mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

7.- Modification subséquente de l'article 3) des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en BROKER HOLDING S.A. et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme holding sous la dénomination de BROKER HOLDING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des 6 (six) actions représentatives du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de dollars US en Euros et de déterminer le capital social en sa nouvelle expression par application du cours de change en vigueur trois jours ouvrables précédant la présente assemblée générale, à savoir USD 0,0840700 pour EUR 1,- ainsi qu'il résulte d'une attestation bancaire qui restera ci-annexée.

Suite à cette conversion, le capital social s'élève à EUR 53.526,82 (cinquante-trois mille cinq cent vingt-six Euros et quatre-vingt-deux Cents), représenté par 6 (six) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit pour le porter de son montant actuel de EUR 53.526,82 (cinquante-trois mille cinq cent vingt-six Euros et quatre-vingt-deux Cents) à EUR 800.000,- (huit cent mille Euros) par incorporation au capital social d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible contre la Société au profit de

la société HELOVAL S.A., avenue Louise 207, Bruxelles (Belgique) à concurrence de EUR 746.473,18 (sept cent quarante-six mille quatre cent soixante-treize Euros et dix-huit Cents), apport rémunéré par l'émission de 83 (quatre-vingt-trois) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 83 (quatre-vingt-trois) actions nouvelles la société HELOVAL S.A. prédésignée, créancier apporteur par renonciation.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes HELOVAL S.A., ici représentée en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 746.473,18 (sept cent quarante-six mille quatre cent soixante-treize Euros et dix-huit Cents).

Rapport d'évaluation de l'apport

Conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Luxembourg, représenté par Monsieur Marco Claude et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport, qui correspond au moins au nombre et au paire comptable des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 2 novembre 2000.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formaisé avec lui.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital social de son montant actuel à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et d'autoriser et mandater le conseil d'administration:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 800.000,- (huit cent mille Euros), divisé en 89 (quatre-vingt-neuf) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.
- Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant cours ce jour et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

- A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant, est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J-M. Heynen, C. Day-Royemans, S. Wallers, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 126S, fol. 79, case 10. – Reçu 301.127 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

J. Elvinger.

(67374/211/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

CAP GEMINI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.610.

L'an deux mille, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAP GEMINI LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 1A, rue Christophe Plantin, R.C. Luxembourg section B numéro 42610, constituée suivant acte reçu le 13 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 154 du 9 avril 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Caremans, juriste d'entreprises, demeurant à Diegem (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 20.315 (vingt mille trois cent quinze) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Bertrange et de fixer, dorénavant, l'adresse de la société à L-8077 Bertrange, 295, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

«The Registered Office of the Company is in Bertrange.»

Version française

«Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: O. Caremans, P. van Hees, M. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

J. Elvinger.

(67378/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

CAP GEMINI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.610.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

(67379/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

BUSMO DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 61.972.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 17 août 2000

L'Assemblée prend acte de la démission de:

- Madame Véronique Leprieur en date du 19 février 1998,
- Mademoiselle Anne-Isabelle De Man en date du 31 août 1998.

L'Assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration:

- du 26 février 1998 d'accepter la démission de Madame Véronique Leprieur,
- du 2 septembre 1998 de coopter Monsieur Maurice Houssa aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Madame Suzanne Haik-Vantura, Présidente du Conseil d'Administration;
- Monsieur Maurice Houssa.

Et le mandat de commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

P. Rochas.

Administrateur

(67376/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

NOPACO MEDICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 67.875.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 58, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2000

Ont été nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg,
- Monsieur Charles Meyer, employé privé, Luxembourg,
- Monsieur Philippe Gilain, employé privé, Luxembourg,
- Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg.

A été nommée commissaire aux comptes pour la même période:

CHECK CORP, Alofi, Niue.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(67482/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

DICAR, S.à r.l., Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7450 Lintgen, 27, rue Principale.

H. R. Luxemburg B 69.990.

Im Jahre zweitausend, am einundzwanzigsten November.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Carlo Miller, Geschäftsmann, wohnhaft zu L-7243 Bereldingen, 34, rue du Dix Octobre.

Dieser Komparent erklärt, dass er alleiniger Inhaber ist sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DICAR, S.à r.l., mit Sitz in Lintgen, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 1. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C, Nummer 594 vom 3. August 1999.

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Alsdann erklärt vorgenannter Herr Carlo Miller seine fünfhundert (500) Anteile an Herrn Louis Langers, Rentner, wohnhaft zu L-6581 Rosport, 18A, rue Neuve, mit Wirkung zum heutigen Tage abgetreten zu haben. Herr Louis Langers, welcher gegenwärtiger Urkunde beigetreten ist, erklärt diese Abtretung angenommen zu haben.

Diese Abtretung wird im Namen der Gesellschaft durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Carlo Miller angenommen.

Infolge dieser Abtretung lautet Artikel 6 der Statuten von nun an wie folgt:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), vollständig eingezahlt und welche durch Herrn Louis Langers, Rentner, wohnhaft zu L-6581 Rosport, 18A, rue Neuve, übernommen sind.»

Weiterhin erklärt der Geschäftsführer Carlo Miller, seinen Rücktritt als Geschäftsführer einzureichen.

Alsdann werden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die alten und neuen Gesellschafter beschliessen, den Rücktritt von Herrn Carlo Miller als Geschäftsführer anzunehmen und erteilen ihm Entlast für seine Tätigkeit.

Zum neuen Geschäftsführer wird Herr Dirk Somers, Privatbeamter, wohnhaft zu L-6212 Consdorf, 59, rue Hicht, ernannt, welcher dies annimmt.

Er hat die weitestgehenden Befugnisse um im Namen der Gesellschaft in allen Angelegenheiten zu handeln und dieselbe durch seine alleinige Unterschrift gültig zu verpflichten.

Zweiter Beschluss

Der neue Gesellschafter beschliesst, eine Erweiterung des Gesellschaftszweckes vorzunehmen, in dem Sinne, dass die Gesellschaft weiterhin zum Zwecke hat «die Ausführung von sämtlichen Reparaturarbeiten an Kraftwagen jeglicher Art, einen Abschleppdienst für Kraftwagen und dies sowohl im In- als auch im Ausland sowie die Vermietung ohne Fahrer von Kraftfahrzeugen jeglicher Art».

Infolge dieser Erweiterung lautet Artikel 2 der Statuten ab nun wie folgt:

«**Art. 2.** Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit neuen und gebrauchten Kraftwagen jeglicher Art, die allgemeine Wartung sowie der Vertrieb von jeglichem Zubehör, begreifend unter anderen Ersatz- und Tuningteile.

Der Gesellschaftszweck beinhaltet ebenso die Ausführung von sämtlichen Reparaturarbeiten an Kraftwagen jeglicher Art.

Die Gesellschaft bietet ebenfalls einen Abschleppdienst für Kraftwagen an und dies sowohl im In- als auch im Ausland.

Ausserdem beinhaltet der Zweck der Gesellschaft die Vermietung ohne Fahrer von Kraftfahrzeugen jeglicher Art.

Desweiteren handelt die Gesellschaft mit jeglicher Art von Reinigungsprodukten.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsüblichen, industriellen und finanziellen Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt in Bezug mit ihrem Hauptzweck stehen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.»

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand, und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Miller, L. Langers, D. Somers, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 22 novembre 2000, vol. 464, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 novembre 2000.

A. Lentz.

(67401/221/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

DICAR, S.à r.l., Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-7450 Lintgen, 27, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 69.990.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 novembre 2000.

A. Lentz.

(67402/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

INTERNATIONAL MANAGEMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.664.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé adressé en date du 16 novembre 2000 au siège social de la société, qu'en raison de divergences particulières rencontrées au sein du conseil d'administration de la société, que Monsieur Christophe Buffin, a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Qu'il est par ailleurs sollicité de lui accorder, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, décharge (quitus) pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67448/793/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

COFIPROME HOLDING FINANCIERE S.A., COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT ET LA PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.521.

L'an deux mille, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COFIPROME HOLDING FINANCIERE S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 36.521, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 1991, publié au Mémorial C numéro 358 du 2 octobre 1991.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Sabine Plattner, licenciée en économie, demeurant à Strassen.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Lorraine Calo, licenciée en économie, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille quatre cents (10.400) actions d'une valeur nominale de cent francs français (FRF 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million quarante mille francs français (FRF 1.040.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société
2. Mise en liquidation de la société
3. Nomination d'un liquidateur
4. Fixation de ses pouvoirs
5. Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des liquidateurs à un (1).

Est nommée liquidateur:

COWLEY ENTREPRISES LIMITED, établie et ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé : S. Plattner, M.-J. Reyter, L. Carlo, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2000, vol. 864, fol. 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2000.

F. Kessler.

(67389/219/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

INVESTOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 66.068.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2000.

Signature.

(67449/763/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

ISCANDAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.772.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 20 novembre 2000

Première résolution

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Monsieur Emilio Fossati et de Mme Isabella Seragnoli de leur fonction respective de Président et d'administrateur de la société, décide d'accepter ces démissions. Le conseil les remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil décide de nommer deux nouveaux administrateurs, leur mandat ayant la même échéance que ceux de leur prédécesseur:

- M. Giancarlo Mocchi, né le 3 janvier 1940 à Pavia, entrepreneur, demeurant à Milano (Italie), est nommé au poste de président.

- M. Maurizio Petta, né le 4 septembre 1956 à Pozzilli (IS), entrepreneur, demeurant à Bologna (Italie), est nommé au poste d'administrateur.

ISCANDAR S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67453/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

IPEF III HOLDINGS N° 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.066.

Les comptes annuels au 31 mars 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 60, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: - 60.882,34 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Signature.

(67450/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

IPEF III HOLDINGS NO 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.067.

Les comptes annuels au 31 mai 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 60, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 30.818,77 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Signature.

(67451/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

COLABORSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich.
R. C. Luxembourg B 67.314.

L'an deux mille, le neuf novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1.- Mademoiselle Isabelle Colabianchi, commerçante, demeurant à Luxembourg, 100, rue de Gasperich.
- 2.- Monsieur Carlos Orsino, demeurant à Luxembourg, 100, rue de Gasperich.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée COLABORSI, S.à r.l., avec siège social à L-1531 Luxembourg, 16, rue de la Fonderie; section B no 67314.

Constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 24 novembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 4113.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société et de donner à l'article 3 des Statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et la vente de tous articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 16, rue de la Fonderie à L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich.

Troisième et dernière résolution

Madame Isabelle Colabianchi, prédite, est nommée gérante technique pour la branche débit de boissons et gérante administrative pour la branche de restauration.

Est nommé gérant technique pour la branche restauration, Monsieur Pierre Hurel, cuisinier, né à Tarascon sur Arrière, le 8 septembre 1958, demeurant à L-3514 Dudelange, 19, rue de Kayl.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique avec celle de la gérante administrative pour la branche restauration.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée est estimé approximativement au montant de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Colabianchi, C. Orsino, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2000, vol. 853, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 22 novembre 2000.

C. Doerner.

(67390/209/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

COLABORSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 67.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(67391/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

I.R.C., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 58.682.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 29 septembre 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Mademoiselle Céline Stein;
- Monsieur Philippe Slendzak.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

(67452/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

KINTEL LUXEMBOURG

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 45.957.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 16 octobre 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Peter Fielding;
- Monsieur Philippe Slendzak.

Et le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

(67457/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

JIANG NAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 45.127.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Signatures.

(67455/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

LIN SHENG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 60.300.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Signature.

(67458/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

L'OLIVAIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 55, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

L'OLIVAIE S.A.

Signature

(67459/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

LUX-VRAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000».
R. C. Luxembourg B 76.466.

EXTRAIT

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration en date du 21 novembre 2000, les Administrateurs ont adopté la résolution suivante à l'unanimité:

- un droit de cosignature obligatoire est attribué à Monsieur Pierre Tinti, Administrateur-Délégué, à l'effet d'engager valablement la société LUX-VRAC S.A. dans tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Pour le Conseil d'Administration

P. Tinti

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67460/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MARCHI GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 54.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 55, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MARCHI GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signature

(67465/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.454.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 20 novembre 2000

Première résolution

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Monsieur Emilio Fossati et Mme Isabella Seragnoli de leur fonction respective de Président et administrateur de la société, décide d'accepter ces démissions. Le conseil les remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil décide de nommer deux nouveaux administrateurs, leur mandat ayant la même échéance que celui de leur prédécesseur:

- M. Giancarlo Mocchi, né le 3 janvier 1940 à Pavia, entrepreneur, demeurant à Milano (Italie), est nommé au poste de président.

- M. Maurizio Petta, né le 4 septembre 1956 à Pozzilli (IS), entrepreneur, demeurant à Bologna (Italie), est nommé au poste d'administrateur.

MAIS S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67461/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MARMOR UND GRANIT INTERNATIONAL AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.960.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 55, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MARMOR UND GRANIT INTERNATIONAL AG

Signature

(67468/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MARATHON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.468.

—
Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Signature.

(67462/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MARATHON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.468.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 13 avril 2000

L'assemblée était ouverte à 16.30 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Simon W. Baker, demeurant à Steinsel. Le Président a désigné comme secrétaire Mlle Corinne Néré demeurant à Luxembourg. L'assemblée a élu Mlle Dawn E. Shand demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour la période se clôturant au 31 octobre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant au 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. L'Assemblée Générale décide de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands) comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 16.45 heures.

S. W. Baker / C. Néré / D. E. Shand

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67463/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MARATHON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.468.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARATHON INTERNATIONAL S.A. tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 25 octobre 2000 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 1999 sont approuvés.

- La perte pour l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2000.

- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période, et leur mandat est renouvelé pour l'exercice au 31 octobre 2000.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

(67464/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MAROLDT PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 5, rue Kalchesbruck.

R. C. Luxembourg B 41.849.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(67469/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 30.235.

—
Circular resolution of the Board of Directors

The undersigned, Masayuki Kodera, Kiyoshi Terao, Akira Imai and Nobuo Takahara as respectively Chairman and members of the Board of Directors, hereby consent that the following resolution be passed as circular resolution:

1) The signing authority is regulated by the Bank's Articles of Association (Article 11). The Board approved the «list of authorised signatures» dated October 1st, 2000 of MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A. as attached (refer to Annex I). The Board authorised the persons listed on the above-mentioned list to sign on behalf of the Bank in the limit of the powers given to categories A, B and C signatures as defined in the list.

Made in two originals on October 1st, 2000.

M. Kodera / K. Terao / A. Imai / N. Takahara

Chairman of the Board of Directors / Members of the Board of Directors

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67473/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MARCHI SOCIETE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 57.185.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 55, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MARCHI SOCIETE DE PARTICIPATIONS S.A.

Signature

(67466/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MARCHI SOCIETE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 57.185.

—
*Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 13 avril 2000*

Monsieur Marchi Girolamo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore, Monsieur Chimetto Mauro et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de quatre ans. Monsieur Lanners René est nommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Pour extrait sincère et conforme

MARCHI SOCIETE DE PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 55, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67467/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

METHODS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 77.104.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 octobre 2000

Le Conseil d'administration décide de donner pouvoir de signature sur les comptes bancaires de la société à Monsieur Philippe Slendzak. Il pourra engager des dépenses pour le compte de la société à concurrence de LUF 250.000,- par sa seule signature.

Pour réquisition

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67470/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MOLTECH INVENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 29.008.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire en date du mardi 1^{er} août 2000

- Le siège social est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse, au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67474/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

M.H.R. TRADING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 10.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(67471/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MILA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.069.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 36, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(67472/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MONSTERA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 55, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MONSTERA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG

Signature

(67475/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

TyCom HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 75.097.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 15 septembre 2000 à Luxembourg

L'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Erik D. Lazar en tant que gérant de la Société à compter du 18 septembre 2000 et lui a donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 18 septembre 2000.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Michelangelo Stefani en tant que gérant de la Société à compter du 19 septembre 2000 et pour une durée illimitée.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Michelangelo Stefani en qualité de gérant délégué à la gestion journalière de la Société avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature.

Suite à ces décisions, sont gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Richard Brann, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, gérant-délégué,
- Monsieur Byron Kalogerou, administrateur de sociétés, demeurant aux Bermudes,
- Monsieur Michelangelo Stefani, deputy group council, demeurant en Belgique, gérant-délégué.

Pour publication et réquisition

TyCom HOLDING I, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 45, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67551/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MOONLIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.021.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 55, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MOONLIGHT S.A.

Signature

(67476/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MOONLIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.021.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2000

Monsieur Angelo De Bernardi, Madame Romaine Scheifer-Gillen et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

MOONLIGHT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 55, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67477/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.216.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67478/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PALTAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 23.163.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67489/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

NEMEA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 41.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

EURO-SUISSE AUDIT S.A.

Signature

(67479/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

NEROLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 37.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 55, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

NEROLY S.A.

Signature

(67480/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

OMI ORTOPEDICO MEDICAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 54.612.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Signature

Administrateur-délégué

(67487/739/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

OMI ORTOPEDICO MEDICAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 54.612.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 juin 2000 les résolutions suivantes:

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes sont approuvés pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

2. Les comptes annuels sont approuvés et le résultat de l'exercice au 31 décembre 1999 est affecté de la façon suivante:

Réserve légale	4.170,74 FRF
Report à nouveau	79.244,14 FRF

3. Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67488/739/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

NIMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 64.240.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(67481/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

NOVA MEDICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1011 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 52.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 26 mai 2000

L'Assemblée Générale nomme comme administrateurs:

- Monsieur Pierre Schneider,
- Monsieur Jean-Luc Missoul,
- Madame Edith Van Elewijck.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2001.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme Commissaire aux Comptes:

- MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2001.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(67483/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

OLBIASTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 73.900.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 juillet 2000 que le siège social a été transféré au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / C. Marques

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67484/595/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PISTE LINSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.242.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Signatures.

(67497/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

OLIWA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.000.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 55, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

OLIWA HOLDING S.A.

Signature

(67485/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

OLIWA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.000.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 55, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

OLIWA HOLDING S.A.

Signature

(67486/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PAOLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 35.448.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signatures

Mandataires

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67490/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PROPOLIS, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 56.204.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 4 octobre 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Mademoiselle Céline Stein.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliaire

(67505/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.965.

—
Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(67493/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.965.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 août 2000 que le mandat des organes sociaux venu à échéance a été reconduit pour une nouvelle période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2001.

Luxembourg, le 14 août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67494/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PLASTILUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 46.899.

—
Est dénoncé à partir du 1^{er} janvier 2001, le siège social au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg de la Société Anonyme PLASTILUX S.A., R.C. Luxembourg B 46.899.

AGIS, S.à r.l.

Signature

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67498/739/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

RESTINVESTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 35.442.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 17 juillet 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Americo Serfilippi;
- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Philippe Slendzak.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliaire

(67514/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PILOT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.996.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Mandataires

(67495/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PILOT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 64.996.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 et décide de reporter la perte de 285.805,- LUF au prochain exercice.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 29 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Mandataires

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67496/595/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R. C. Luxembourg B 74.599.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration de SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A. (la «Société»), prise en date du 2 novembre 2000, que la gestion journalière et le pouvoir de signature conjointe ont été octroyés à:

- Monsieur Martin Thaler, demeurant à Oetlistal 5, Ch-8910 Affoltern, Suisse

et

- Monsieur Reto Müller, demeurant à Huebstrasse 51, Ch-8545 Rickenbach, Suisse.

Ils peuvent engager la société dans la gestion journalière par leur signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67531/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PRA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.079.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 36, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC

Signature

(67499/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PREMIER LIFE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 13A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 7.470.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 59, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

Signature

(67500/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PROMOLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 55, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PROMOLAND HOLDING S.A.

Signature

(67504/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

AZUELA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.725.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(67610/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

AZUELA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.725.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(67611/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

PRIMAVERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 12.090.

L'an deux mille, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée PRIMAVERA, S.à r.l. ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 1974, publié au Mémorial C n° 164, en date du 21 août 1974, dont les statuts ont été modifiés à maintes reprises, et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 1997, publié au Mémorial C n° 323, en date du 25 juin 1997,

ici représentée par Madame Irène Martins Mendes, commerçante, demeurant à Luxembourg,

2.- Madame Irène Martins Mendes, préqualifiée, agissant en son nom personnel,

3.- Monsieur Rui Manuel Fernandes E Silva, commerçant demeurant à Luxembourg, agissant en son nom personnel,

4.- La société INTERTRANSPORT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, ici représentée par ses deux administrateurs à savoir:

Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, et Monsieur John Kartheiser, fiscaliste, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts de la société PRIMAVERA, S.à r.l. sont actuellement réparties de la manière suivante:

1.- Madame Irène Martins Mendes, préqualifiée, deux cent trente-quatre parts sociales	234
2.- Monsieur Rui Manuel Fernandes E Silva, préqualifié, deux cent dix-huit parts sociales	218
Total: quatre cent cinquante-deux parts sociales	452

Par les présentes, Monsieur Rui Manuel Fernandes E Silva, prénommé, déclare céder et transporter dix (10) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à la société INTERTRANSPORT HOLDING S.A., représentée comme il vient d'être dit et cet acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de quatre millions cinq cent mille Francs Luxembourgeois (LUF 4.500.000,-), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire à l'instant même, dont quittance. Cette cession se fait avec l'accord exprès de la co-associée Madame Irène Martins Mendes, prénommée.

La société à responsabilité limitée PRIMAVERA, S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais réparti de la manière suivante:

1.- Madame Irène Martins Mendes, préqualifiée: deux cent trente-quatre parts sociales	234
2.- Monsieur Rui Manuel Fernandes E Silva, préqualifié: deux cent huit parts sociales	208
3.- la société INTERTRANSPORT HOLDING S.A., préqualifiée: dix parts sociales	10
Total: quatre cent cinquante-deux parts sociales:	452

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont l'ordre du jour leur était connu au préalable et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de changer l'expression du capital en Euro.

2.- Suite à la résolution qui précède l'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à un million cent vingt mille quatre cent soixante-huit virgule soixante-treize Euro (EUR 1.120.478,73), divisé en quatre cent cinquante-deux (452) parts sociales, d'une valeur nominale de deux mille quatre cent soixante dix-huit mille virgule quatre-vingt-quatorze Euro (EUR 2.478,94) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé l'acte avec le notaire.

Signé: I. Martins Mendes, R. Fernandes E Silva, J.-M. Boden, J. Kartheiser, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2000, vol. 855, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 27 novembre 2000.

R. Schuman.

(67501/237/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PRIMAVERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 12.090.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(67502/237/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

QUANTOR, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.699.

—
Est dénoncé depuis le 1^{er} septembre 1999, le siège social au 24, rue des Etats-Unis, L-1477 Luxembourg de la Société Anonyme QUANTOR, R.C. Luxembourg B 41.699.

A démissionné depuis le 1^{er} septembre 1999, la Société à responsabilité limitée AGIS de son mandat de commissaire aux comptes de la Société Anonyme QUANTOR, R.C. Luxembourg B 41.699.

AGIS, S.à r.l.

Signature

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67506/739/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EUROPEEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.867.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67507/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

TÜV RHEINLAND LUXEMBOURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Livange.
R. C. Luxembourg B 9.252.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(67544/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

ARBED BUILDING CONCEPTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.646.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 62, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(67602/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

REKEMOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 43.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 60, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	19.797.857.524,- ITL
- Bénéfice de l'exercice	6.488.980,- ITL
- Report à nouveau	19.804.346.504,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Signature.

(67508/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

RELOU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 73.575.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67509/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

ALBA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.102.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2000.

Pour ordre

ALBA FINANCE S.A.

Signature

(67592/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

ALBA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.102.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 8 novembre 2000 que:

- 1) les mandats des administrateurs John Weber, Jean-Marie Theis et CLMS LUXEMBOURG S.A.;
 - 2) le mandat du commissaire aux comptes SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, Société Civile;
- ont été reconduits pour une période de six ans.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67593/549/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

TYCOM HOLDINGS II S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 75.098.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 novembre 2000 à Luxembourg

L'assemblée a décidé de révoquer Monsieur Erik D. Lazar en tant qu'administrateur-délégué de la Société à compter du 18 septembre 2000 et lui a donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 18 septembre 2000.

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Michelangelo Stefani en tant qu'administrateur de la Société à compter du 19 septembre 2000 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2002.

Au terme de cette nouvelle nomination, la composition du conseil d'administration est désormais la suivante:

- Monsieur Richard Brann, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Alastair Macgowan, treasury director, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Michelangelo Stefani, deputy group counsel, demeurant en Belgique.

Pour publication et réquisition

TYCOM HOLDINGS II S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 45, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67552/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

TYCOM HOLDINGS II S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 75.098.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 10 novembre 2000 à Luxembourg

Le conseil d'administration a décidé de déléguer à Messieurs Richard Brann et Michelangelo Stefani la gestion journalière de la Société et de les nommer en qualité d'administrateurs-délégués de la Société avec pouvoir d'engager valablement la Société par leur signature individuelle, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2002.

Au terme de ces nouvelles nominations, la composition du conseil d'administration est désormais la suivante:

- Monsieur Richard Brann, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué,
- Monsieur Alastair Macgowan, treasury director, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Michelangelo Stefani, deputy group counsel, demeurant en Belgique, administrateur-délégué.

Pour publication et réquisition

TYCOM HOLDINGS II S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67553/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

ALMO S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-8287 Kehlen, route d'Olm.
H. R. Luxemburg B 45.964.

Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 27. April 2000 am Sitz der Gesellschaft

Die Versammlung nimmt den Bericht des Kommissars und des Verwaltungsrates einstimmig an.

Die Jahresabschluss zum 31. Dezember 1999 wird angenommen.

Die Gesellschafter entlasten einstimmig den Verwaltungsrat und den Rechnungsprüfer für das Geschäftsjahr 1999.

Um in Einklang mit den Erfordernissen der Gesetzgebung (Art. 100 Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften) zu sein, nehmen die Gesellschafter einstimmig den Entschluss, die Aktivitäten der Gesellschaft fortzusetzen.

Marc Müller wird als Abschlussprüfer für das Jahr 2000 ernannt.

Für gleichlautenden Auszug

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67594/780/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

VAN DER MOLEN EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 46.328.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(67555/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

VAN DER MOLEN EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 46.328.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, de Madame Nathalie Hager, avocate, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg et de Madame Sandra Wietor, avocate, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marc Lamesch, demeurant 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67556/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

SOTEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 10 mai 2000

L'Assemblée Générale désigne la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2000.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(67527/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

BOUTIQUE FELINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 104, rue de Pontpierre.

Les comptes sociaux au 31 décembre 1999, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2000, vol. 318, fol. 10, cases 10/1 et 10/2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Fernandez-Finge

Gérante

(67618/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

**INTURM SOCIETE HOLDING, URMET INTERNATIONAL SOCIETE HOLDING,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.293.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 janvier 1997

«L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), en lieu et place de la société EXCOSA EXPERTS-COMPTABLES ASSOCIES S.A.»

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(67554/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

**VIDEOGAMES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. VIDEOGAMES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.121.

In the year two thousand, on the twenty-third of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VIDEOGAMES INTERNATIONAL, a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscribed on August 7th, 2000 at the Luxembourg trade register Luxembourg section B number 77.121, incorporated by deed dated on July 27th, 2000, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mrs Delphine André, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number or shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Statement of transfer of 1 (one) share from Mr Antonello Barbieri to GILBERRY SERVICES CORPORATION, a company having its registered office at Mill Mall, P.O. Box 964, Main Street P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

2) Change of the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.) into a joint stock company («société anonyme» - S.A.).

3) Change of the name of the company into VIDEOGAMES INTERNATIONAL S.A.

4) Discharge to the managers of the S.à r.l. company.

5) Appointment of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor of the S.A. company.

6) Change of the registered office of the Company.

7) Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the company without change of its essential characteristics and to reflect to resolutions to be taken about eventual particular clauses.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution

It is decided to transfer 1 (one) share by Mr Antonello Barbieri to GILBERRY SERVICES CORPORATION, a company having its registered office at Mill Mall, P.O. Box 964, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and the manager of VIDEOGAMES INTERNATIONAL, S.à r.l. intervened to consider it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «code civil».

Consequently, the current shareholding is composed as follows:

1) Mr Antonello Barbieri, consultant, residing at Milano (Italy), Viale Carlo Troya, 9, owner of 499 shares.

2) GILBERRY SERVICES CORPORATION, having its registered office at Mill Mall, P.O. Box 964, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, owner of 1 share.

This new shareholding shall be published according to Luxembourg Trade Companies' Law.

Second resolution

The meeting resolved to change the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.) into a joint stock company («société anonyme» - S.A.) and to re-

state completely the articles of association in order to adapt them to the new form of the company, without amendment to its essential elements, like its purposes.

Consequently, the 500 (five hundred) current shares are replaced by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros).

Each shareholder will receive an «S.A. share» against an «S.à r.l. share».

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such change of form has been supervised by PricewaterhouseCoopers, an independent auditor (Réviseur d'Entreprises), represented by Mr Dominique Robyns, and its report concludes as follows:

«Conclusion

Based on the verifications made as described here above, we have no other observations with regards to the net value of the company which corresponds to least to the number and the nominal value of the shares representing the share capital.»

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

Third resolution

The meeting resolved to change the name of the company into VIDEOGAMES INTERNATIONAL S.A.

Fourth resolution

The meeting resolved to give full discharge to the manager of the S.à r.l. company until today for the accomplishment of his mandate.

Fifth resolution

The meeting resolved to fix the number of the members of the Board of Directors of the S.A. company at three. Are appointed as directors until the end of the next Annual General Meeting to be held in Luxembourg:

- a) Mr Antonello Barbieri, consultant, residing at Milano (Italy), Viale Carlo Troya, 9.
- b) Mrs Maggy Kohl, directeur de société, residing at Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
- c) Mr Olivier Dorier, employé privé, residing at Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Sixth resolution

The meeting resolved to appoint as statutory auditor as required by the law on S.A. companies until the end of the next Annual General Meeting to be held in Luxembourg:

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., with registered office in 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Seventh resolution

The meeting decides to insert particular clauses in the Articles of Association in order to reflect the following derogatory provisions with regard to the standard one:

- a) The company shall have a subscribed capital amounting to EUR 31,000 (thirty-one thousand euros), which shall be represented by 1,240 (one thousand two hundred and forty) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, and partially paid up, to the extent of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros).
- b) The company shall have an authorized capital amounting to EUR 6,800,000 (six million eight hundred thousand euros) and the Board of Directors will be specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.
- c) The Company will be authorised to proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.
- d) The board of directors will be authorized to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Eighth resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company to the following address: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Ninth resolution

The meeting decides to proceed to a full restatement of the articles of association in order to reflect the hereabove resolutions and to adapt them to the new form of the company, by giving them the following wording:

BY-LAWS

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. A Luxembourg société anonyme is governed by the present Articles of Association and by the law, under the name VIDEOGAMES INTERNATIONAL.

Art. 2. The Company has been established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend its by-laws.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred

by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and specifically to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

Corporate Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), represented by 1,240 (one thousand two hundred and forty) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The corporate share capital may be increased from EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) to EUR 6,800,000.- (six million and eight hundred thousand euros), by the creation and the issue of 272,000 (two hundred seventy-two thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

a) to render effective such increase of capital as a whole at one, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims or, following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

b) to determine the place and the date of the issue of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

c) to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payments in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid from the 23rd of October 2000 and during a period ending on October 23, 2005 and may be renewed by a general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of such increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended so as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purpose by the board.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorised by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' Meetings

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Tuesday in the month of May at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business year, Allocation of profits

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 12. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

Applicable law

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this documents.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VIDEOGAMES INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite le 7 août 2000 R.C. Luxembourg section B 77.121, constituée suivant acte reçu le 27 juillet 2000, à publier au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Delphine André, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-anexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert de 1 (une) part sociale de Monsieur Antonello Barbieri à la société GILBERRY SERVICES CORPORATION, ayant son siège social à Mill Mall, P.O. Box 964, Road Town, Tortola.

2.- Changement de la forme juridique de la société pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

3.- Modification de la dénomination sociale de la société en VIDEOGAMES INTERNATIONAL S.A.

4.- Décharge au gérant de la société à responsabilité limitée.

5.- Nomination des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société anonyme.

6.- Transfert du siège social.

7. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles et pour refléter les décisions à prendre au sujet d'éventuelles clauses particulières.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'accepter le transfert de 1 (une) part sociale par Monsieur Antonello Barbieri à la société GILBERRY SERVICES CORPORATION, ayant son siège social à Mill Mall, P.O. Box 964, Road Town, Tortola, et le gérant de VIDEOGAMES INTERNATIONAL, S.à r.l. intervient pour considérer cette cession comme dûment notifiée à la société conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Par conséquent, la composition actuelle des associés est:

1) Monsieur Antonello Barbieri, consultant, demeurant à Milano (Italy), Viale Carlo Troya, 9, propriétaire de 499 parts.

2) GILBERRY SERVICES CORPORATION, ayant son siège à Mill Mall, P.O. Box 964, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, propriétaire de 1 part.

Cette répartition nouvelle sera publiée conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

Par conséquent les 500 (cinq cents) parts sociales actuelles son remplacées par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Chaque associé recevra une «action S.A.» en échange d'une «part sociale S.à r.l.».

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'Entreprises Indépendant, représenté par Monsieur Dominique Robyns, et son rapport conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur nette de la société qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions représentatives du capital social.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en VIDEOGAMES INTERNATIONAL S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge au gérant de la société à responsabilité limitée pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des administrateurs de la société anonyme à trois.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg:

- a) Monsieur Antonello Barbieri, consultant, demeurant à Milano (Italie), Viale Carlo Troya, 9.
- b) Madame Maggy Kohl, directeur de société, demeurant à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
- c) Monsieur Olivier Dorier, employé privé, demeurant à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes comme requis par la loi sur la société anonyme et jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg:

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., avec siège au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée a décidé d'inclure des clauses particulières dans les statuts de manière à refléter les dispositions suivantes, dérogeant aux articles standards:

a) La Société aura un capital souscrit s'élevant à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), qui sera représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et qui sera libéré partiellement et à concurrence de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

b) La Société aura un capital autorisé s'élevant à EUR 6.800.000,- (six millions huit cent mille euros) et le conseil d'administration sera spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

c) La Société sera autorisée à procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

d) Le conseil d'administration pourra décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Huitième résolution

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Neuvième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

STATUTS

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts et par la loi une société anonyme luxembourgeoise, dénommée VIDEO-GAMES INTERNATIONAL.

Art. 2. La Société a été constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège social ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital social souscrit peut être augmenté de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 6.800.000,-, par la création et l'émission de 272.000 (deux cent soixante-douze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le conseil d'administration est totalement autorisé et mandaté:

a) pour rendre effective cette augmentation de capital entièrement en une seule fois, par tranches successives ou par émission continue de nouvelles actions, à libérer en numéraire, par apport en nature, par conversion de créances d'actionnaires ou, suite à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par incorporation de bénéfices reportés ou de réserves au capital.

b) Pour déterminer l'endroit et la date des émissions successives, les termes et conditions de souscription et de libération des actions nouvelles.

c) Pour supprimer ou limiter le droit de souscription préférentielle des actionnaires relatif aux émissions d'actions supplémentaires dont question ci-avant, contre paiement en numéraire ou par apport en nature.

Cette autorisation est valable à partir du 23 octobre 2000 et pendant une période prenant fin le 23 octobre 2005, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière requise pour les modifications statutaires, eu égard aux actions du capital autorisé qui n'auront pas été émises à ce moment par le conseil d'administration.

En conséquence de cette augmentation de capital ainsi rendue effective et dûment documentée sous forme authentique, le premier paragraphe du présent article sera modifié de manière à refléter l'augmentation de capital ainsi rendue effective; cette modification sera actée sous forme authentique par le conseil d'administration ou par toutes personnes nommées dans ce but par le conseil.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes par-

participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant par six années.

Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année social, Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 12. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme un matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: D. André, P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2000, vol. 126S, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

J. Elvinger.

(67560/211/448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

VEGA INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 51.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(67557/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

VEGAS S.A., Société Anonyme.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 71, case 3, que la société VEGAS S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

(67558/211/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

AzurPARTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3442 Düdelingen, 16, rue des Champs.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den zehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.

Sind erschienen:

1.- MecaPOWER S.A., Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-1741 Luxemburg, 123-125, rue de Hollerich, hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder:

- a) Herrn Detlef Spiess, Maschinenbauingenieur, wohnhaft in Luxemburg,
- b) Herrn Didier Tritz, Kaufmann, wohnhaft in F-Metz,

2.- RAMI S.A., Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-1741 Luxemburg, 123-125, rue de Hollerich, hier vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Didier Tritz, vorgeannt,

3.- Herrn Didier Tritz, vorgeannt.

Diese Kompargenten, vertreten wie hiivor erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung AzurPARTS S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Düdelingen.

Sollten ausssergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; die Gesellschaft bleibt jedoch der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Insbesondere hat die Gesellschaft als Zweck Erwerb und Verkauf von Immobilienbeteiligungen.

Die Gesellschaft kann ausserdem sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immo-

bilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt zweiunddreissigtausend Euro (EUR 32.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien zu je dreihundertzwanzig Euro (EUR 320,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift eines Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Der Delegierte des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Mittwoch des Monats Dezember, um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausend.
2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre zweitausendeins statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) MecaPOWER S.A. vorgeannt, fünfzig Aktien	50
2) RAMI S.A., vorgeannt, achtundvierzig Aktien	48
3) Herr Didier Tritz, vorgeannt, zwei Aktien	2
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden in bar eingezahlt bis zu einem Betrag von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000,-); demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über diesen Betrag, wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr sechzigtausend luxemburgische Franken (LUF 60.000,-).

Zwecks Berechnung der Einregistrierungsgebühren wird das Kapital abgeschätzt auf eine Million zweihundertneunzigtausendachtundsechzig luxemburgische Franken (LUF 1.290.877,-).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu den Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) MecaPOWER S.A., vorgeannt,
 - b) RAMI S.A., vorgeannt,
 - c) Herr Dieder Tritz, vorgeannt,
- 3) Zum Kommissar wird ernannt:
ECOFISC S.A., mit Sitz in L-2417 Luxemburg, 15, rue de Reims.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendfünf.
- 5) Zum Delegierten des Verwaltungsrates wird ernannt:
Herr Didier Tritz, vorgeannt.
- 6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-3442 Düdelingen, 16, rue des Champs.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Spiess, D. Tritz, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 74, case 1. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 27. November 2000.

E. Schlesser.

(67571/227/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

VERPAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.304.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 1998, la décision des Administrateurs du 7 mai 1998 de coopter M. Albert Pennacchio au Conseil d'Administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Luxemburg, le 27 novembre 2000.

Pour VERPAR INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67559/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

A-DISPLAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société de droit anglais SERENITY DEVELOPMENT CORPORATION, avec siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques),

2.- La société de droit anglais TM INVESTMENT & LICENSING CORPORATION, avec siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques),

toutes deux représentées par Monsieur Jean Schaar, gérant de société, demeurant à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 26 octobre 2000,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de A-DISPLAY, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la conception, la fabrication et le négoce de procédés, matériels, mobiliers et accessoires d'aide à la vente.

L'objet est par ailleurs étendu à la détention, la gestion et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet; toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Elle administre, supervise et développe lesdites participations.

La société peut prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise de même nature, de toute entreprise annexe ou connexe, et peut prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle peut prêter ou emprunter avec ou sans intérêts.

Par ailleurs, son objet comprend l'acquisition, le dépôt, la propriété, la gestion, l'exploitation, la concession et la cession de marques, brevets, know-how nécessaires à l'activité telle que définie précédemment.

La société a également pour objet l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres, brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR) divisé en mille trois cents (1.300) parts sociales avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- La société SERENITY DEVELOPMENT CORPORATION, prénommée, six cent cinquante parts sociales	650
2.- La société TM INVESTMENT & LICENSING CORPORATION, prénommée, six cent cinquante parts sociales	650
les	650
Total des parts: mille trois cents parts sociales	<u>1.300</u>

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de treize mille euros (13.000, EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2000.

Frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 13.000,- EUR à 524.418,70 LUF (cours officiel du 1 décembre 1999: 1,- EUR=40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 30.000,- LUF.

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentés ou présents, représentant l'intégralité du capital social et se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Philippe Lempereur, gérant de sociétés, demeurant à F-83560 Saint Julien le Montagnier, Les Puits Neufs,

qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Schaar, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 126S, fol. 65, case 11. – Reçu 5.244 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 novembre 2000.

P. Decker.

(67570/206/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

WESTFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 53.029.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 546, fol. 54, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2000.

(67564/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

AURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.092.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 novembre que le mandat des administrateurs, Madame M.P. Van Waelem, M.J. Renders, Madame R. Bernard et celui du commissaire aux comptes, la S.R.E. REVISION, société de révision CHARLES ENSCH, S.à r.l., expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(67608/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

SOCKAI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1) La société DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à Road Town, P.O. Box 3136, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
- 2) La société LEGNOR TRADING S.A., avec siège social à Road Town, P.O. Box 3136, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Toutes les deux ici représentées par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Monaco, le 25 octobre 2000, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes présentes ou représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles, et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCKAI S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apport en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le Conseil d'Administration est également autorisé à et mandaté pour:

- émettre en une ou plusieurs tranches un emprunt obligataire convertible en actions dans le cadre du capital autorisé à concurrence d'un montant maximum de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR);
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives des obligations, la valeur nominale, le taux d'intérêt, le prix d'émission, le taux de conversion et tous autres termes et conditions de l'emprunt obligataire à émettre.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour ouvrable du mois d'avril à 9.45 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 novembre 2000.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2001.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., prénommée, quatre mille cinq cents actions	4.500
2.- La société LEGNOR TRADING S.A., prénommée, cinq cents actions	500
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été immédiatement libérées intégralement, de sorte que la somme de 50.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour la perception des droits d'enregistrement, les parties déclarent évaluer le capital de 50.000,- EUR à 2.016.995,- LUF (cours officiel du 1^{er} janvier 1999: 1,- EUR=40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 65.000,- LUF.

Assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- a) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Alain Tircher, comptable, demeurant à Louftémont,
- c) Madame Annick Flamme, employée privée, demeurant à Eischen.

- 2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.

- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 126S, fol. 65, case 6. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 novembre 2000.

P. Decker.

(67587/206/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

ADVANCED WIRE TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 75.282.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société ADVANCED WIRE TECHNOLOGIES, S.à r.l. et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1^{er} janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67589/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

AIRDIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.
R. C. Luxembourg B 64.391.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société AIRDIX S.A. et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1^{er} janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67590/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

ALAMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.
R. C. Luxembourg B 44.638.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société ALAMO S.A. et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1^{er} janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67591/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

W3.N58.5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.281.

—
Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Signature.

(67561/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

W3.N58.5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.281.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 13 avril 2000

L'assemblée était ouverte à 18.10 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Simon W. Baker, demeurant à Steinsel. Le président a désigné comme secrétaire Mlle Corinne Néré, demeurant à Luxembourg. L'assemblée a élu Mlle Dawn E. Shand, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.250 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour la période se clôturant au 31 octobre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.
2. Le résultat pour l'année sociale se terminant au 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. L'Assemblée Générale décide de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands) comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 18.20.

S. W Baker / C. Néré / D. E. Shand

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67562/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

W3.N58.5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.281.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme W3.N58.5 S.A. tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 25 octobre 2000 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 1999 sont approuvés

- La perte pour l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2000

- Décharge est donnée aux Administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période, et leur mandat est renouvelé pour l'exercice au 31 octobre 2000.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67563/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

AMALTHEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 65.830.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société AMALTHEA S.A. et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1^{er} janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67595/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

AUGESONS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 65.024.

—
Par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 octobre 2000, les mandats de MM. Gianlorenzo Urbani, Marco Tognacci et A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., administrateurs, et celui d'INTERAUDIT, S.à r.l., commissaire aux comptes, ont été prorogés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes annuels au 31 juillet 2001.

Luxembourg, le 3 novembre 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour AUGESONS FINANCE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67607/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.

**ASSOCIATION DES VICTIMES DE LA PRISE D'OTAGES DE WASSERBILLIG,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

—
STATUTS

L'an deux mille, le dix neuf octobre.

Ont comparu:

1. Monsieur João Carlos Alves Pereira, demeurant à L-6680 Merttert, 40, rue Haute, Membre
 2. Monsieur Guy Caprasse, demeurant à L-6645 Wasserbillig, 26A, rue des Pépinières, Président
 3. Madame Patricia Coquemont, épouse de Monsieur Soisson, demeurant à L-6689 Merttert, 5, Millewée, Zone Industrielle, Fausermillen, Secrétaire
 4. Madame Malgorzata Cwiklak, épouse de Monsieur Guy Caprasse, demeurant à L-6645 Wasserbillig, 26A, rue des Pépinières, Membre
 5. Monsieur Mario Da Mota Fernandes, demeurant à L-6632 Wasserbillig, 4A, rue des Jardins, Membre
 6. Madame Célia Maria De Oliveira Martins, épouse Mario Da Mota Fernandes, demeurant à L-6632 Wasserbillig, 4A, rue des Jardins, Membre
 7. Monsieur Albert Kirsch, demeurant à L-6637 Wasserbillig, 2, Esplanade de la Moselle, Vice-président
 8. Madame Andrée Karin Kohn, demeurant à L-6617 Wasserbillig, 90, route d'Echternach, Membre
 9. Madame Maria Albina Leite Ferreira, épouse Monsieur João Carlos Alves Pereira, demeurant à L-6680 Merttert, 40, rue Haute, Membre
 10. Madame Laurence Lhuillery, épouse de Monsieur Albert Kirsch, demeurant à L-6637 Wasserbillig, 2, Esplanade la Moselle, Trésorière
 11. Madame Dulce Manuela Marques Lopes, épouse de Monsieur Antonio Rodrigues Dos Santos, demeurant à L-6636 Wasserbillig, 57, rue de Merttert, Vice-secrétaire
 12. Monsieur Pedro Alexandre Ramos De Matos, demeurant à L-6630 Wasserbillig, 49, Grand-rue, Membre
 13. Monsieur Daniel Soisson, demeurant à L-6689 Merttert, 5, Millewée, Zone Industrielle Fausermillen, Membre
 14. Madame Sandra Cristina Victorino Ribeiro, épouse de Monsieur Marco Antonio Ferreira Oliveira, demeurant à 28, rue Syr, L-6782 Grevenmacher, Membre
 15. Madame Jacqueline Margareta Weber, demeurant à 22A, Duefstrooss, L-6830 Berbourg, Membre
- qui déclarent par la présente, en tant que fondateurs, créer une association sans but lucratif conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, et ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination et siège.

L'association portera la dénomination ASSOCIATION DES VICTIMES DE LA PRISE D'OTAGES DE WASSERBILLIG. L'association aura son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

Art. 2. Objet.

L'association a pour objet:

- de grouper et de représenter les parents et autres personnes ayant à charge les enfants victimes de la prise d'otages du 31 mai 2000 ainsi que toute autre victime de cette prise d'otages;
- de favoriser les démarches des victimes de cette prise d'otages;
- d'aider les parents et victimes de cette prise d'otages ainsi qu'aider et secourir de quelque manière que ce soit toutes les victimes de cette prise d'otages.

Elle peut faire tous actes contribuant à la réalisation de cet objet social.

L'association est neutre du point de vue politique et religieux.

Art. 3. Membres.

L'association est composée de membres actifs et de membres d'honneur.

La qualité de membre actif s'acquiert par une déclaration d'adhésion aux buts et aux statuts de l'association, l'agrément du conseil d'administration et le paiement de la cotisation annuelle.

Peuvent devenir membres actifs les parents d'enfants victimes de la prise d'otages toutes personnes directement ou indirectement concernées par la prise d'otage.

Le nombre de membres actifs est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois.

Le conseil d'administration peut admettre au sein de l'association des membres d'honneur qui soutiennent l'association. Ils ne sont pas admis à voter à l'assemblée générale et n'ont aucun droit sur l'actif social.

L'adhésion de nouveaux membres et soumise à l'agrément du conseil d'administration statuant à la majorité simple des voix et à l'approbation de l'assemblée générale.

La qualité de membre se perd:

- a) par la démission volontaire,
- b) par le refus de verser la cotisation annuelle dans le délai prévu par les statuts,
- c) par la décision d'exclusion à prononcer par l'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, contre celui qui refuserait de se conformer aux statuts ou aux décisions du conseil d'administration respectivement de l'assemblée générale.

Le membre actif démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Art. 4. Assemblée Générale.

L'assemblée générale doit être convoquée par le conseil d'administration dans les cas prévus par les présents statuts ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande.

Tous les membres actifs de l'associations doivent être convoqués aux assemblées générales. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation. Toute proposition, signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Les attributions de l'assemblée générale sont fixées conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi modifiée du 21 avril 1928 et des présents statuts.

Il est loisible aux membre actifs de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre actif en lui donnant une procuration par écrit. Chaque membre actif ne peut être porteur que d'une seule procuration. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition que l'assemblée générale y consente à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Une assemblée générale ordinaire aura lieu chaque année à la date anniversaire de la constitution de la signature des présents statuts.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire.

Art. 5. Conseil d'administration.

L'assemblée générale nomme parmi les membres actifs un conseil d'administration et en fixe le nombre de membres. L'élection se fait à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est d'un an et est renouvelable.

En cas de vacance de poste de membre du conseil d'administration, le conseil d'administration peut procéder par cooptation à la désignation d'un nouveau membre du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale qui statuera sur l'élection définitive de ce membre.

Les membres du conseil d'administration désignent entre eux ceux qui exercent les fonctions de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier. A la demande d'un membre du conseil d'administration, le vote se fait par scrutin secret.

Le conseil d'administration exerce les attributions prévues par les dispositions de l'article 13 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation par simple lettre chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige, et au moins une fois par trimestre. Il doit se réunir à la demande de son président ou à la demande d'un tiers de ses membres.

Le conseil d'administration est présidé par le président ou, en cas d'empêchement, par le vice-président ou, à défaut de ce dernier, par le membre le plus âgé du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, la représentation s'exerçant par voie de procuration donnée par écrit à un autre administrateur. La procuration entre administrateurs n'est valable que pour une seule réunion.

En cas de partage de voix, la décision est reportée à une séance ultérieure. En cas de nouveau partage, la décision du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Le conseil d'administration peut instituer des groupes de travail ou charger certains de ses membres pour s'occuper de questions spécifiques ou pour élaborer des projets précis rentrant dans l'objet social, à charge d'en rendre compte au conseil d'administration.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont dressés par le secrétaire et approuvés lors de la prochaine réunion du conseil d'administration. Tous les membres de l'association peuvent prendre connaissance, sur demande écrite, des procès-verbaux au siège de l'association.

Les documents et correspondances qui engagent l'association sont signés par le président et le secrétaire ou, en cas d'empêchement, par un vice-président ou un autre membre du conseil d'administration.

Le président et le secrétaire sont chargés du dépôt des statuts et des listes des associés au registre du commerce et des sociétés, et en général de toutes les publications prévues par la loi.

Art. 6. Cotisations.

La cotisation annuelle des membres actifs est fixée par l'assemblée générale mais ne peut être supérieure à 1.000 LUF.

La cotisation est payable un mois après l'avis de paiement adressé aux membres actifs par le conseil d'administration.

Art. 7. Règlement des comptes.

A la fin de l'exercice social, le conseil d'administration arrête, sur proposition du trésorier, les comptes de recettes et des dépenses de l'exercice social et les soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle, ensemble avec un projet de budget de l'exercice suivant.

Les comptes sont soumis à au moins deux commissaires aux comptes, pris en dehors des membres du conseil d'administration et nommés par l'assemblée générale pour un mandat renouvelable d'un an. Les commissaires aux comptes dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier de sa gestion.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité.

Les instructions de dispenses et les titres de recettes n'engagent l'association que si les pièces afférentes sont signées par le président et le trésorier. En cas d'empêchement du président ou du trésorier, le membre empêché sera remplacé par le vice-président ou un autre membre du conseil d'administration.

Art. 8. Modification des statuts.

La modification des statuts se fera conformément aux dispositions des articles 4 sub 10, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 9. Durée et dissolution de l'association.

La durée de l'association est indéterminée.

La dissolution de l'association est prononcée par l'assemblée générale conformément aux dispositions des articles 20, 22 et 23 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de dissolution, le patrimoine de l'association subsistant après l'acquittement du passif sera versé à un organisme ou une association dont l'objet social rejoint celui de l'association.

Art. 10. Disposition finale.

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif seront d'application.

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2000

Les membres fondateurs préqualifiés se sont constitués en Assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués et après avoir constaté que cette Assemblée générale extraordinaire est valablement constituée, ils ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 5.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Guy Caprasse, Président, préqualifié;

Monsieur Albert Kirsch, Vice-Président, préqualifié;

Madame Laurence Lhuillery, Trésorière, préqualifiée;

Madame Patricia Coquemont, Secrétaire, préqualifiée;

Madame Dulce Manuela Marques Lopes, Vice-Secrétaire, préqualifiée.

3) Sont appelés aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur Claude Karp, demeurant à Dudelange, et Monsieur Saïd El Gourari, demeurant à Metz.

4) Les mandats des Administrateurs et des Commissaires prendront fin après la tenue de l'Assemblée générale annuelle de l'an 2001.

5) Le siège social est établi à L-2418 Luxembourg; 5, rue de la Reine.

Wasserbillig, le jeudi 19 octobre 2000.

Signé: G. Caprasse, A. Kirsch, L. Lhuillery, P. Coquemont, D. Manuela Marques Lopes, J. C. Alves Pereira, M. Cwiklak, C. M. De Oliveira Martins Fernandes, M. A. Leite Ferreira, A. Karin Kohn, M. Da Mota Fernandes, P. A. Ramos De Matos, S. C. Victorino, D. Soisson, J. Margareta Weber.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67357/000/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

AMERICAN FLAG INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 56.454.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société AMERICAN FLAG INDUSTRY S.A. et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1^{er} janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67596/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2000.